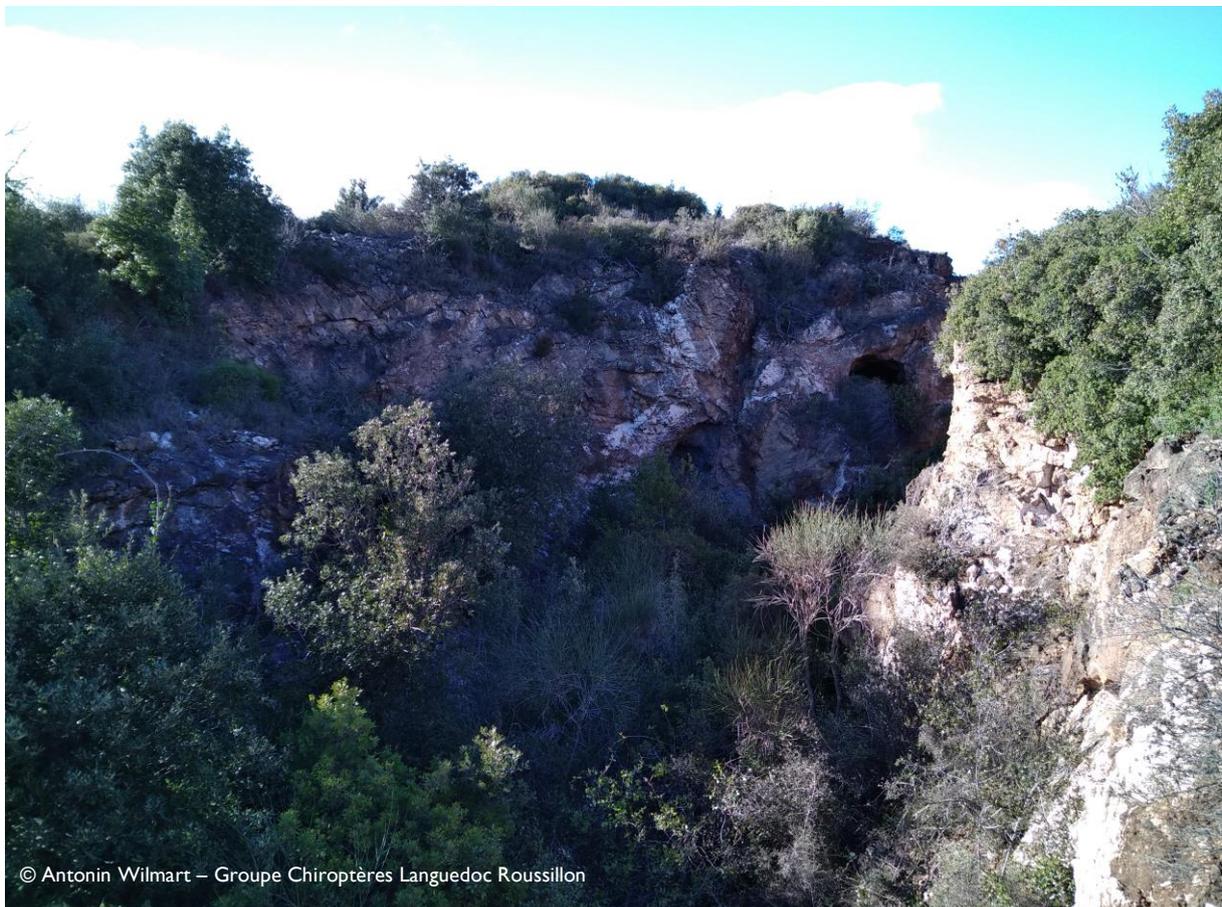


Grand Site Salagou - Cirque de Mourèze

Le 13 décembre 2022,

Comité de pilotage Natura 2000 – Synthèse des échanges

Compte rendu COPIL site Natura 2000 ZSC « Mines de Villeneuve »



© Antonin Wilmart – Groupe Chiroptères Languedoc Roussillon



Syndicat mixte du Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze
11 Cours de la Chicane – 34800 Clermont l'Hérault
04.67.44.68.86 – info@lesalagou.fr
grandsitesalagoumourèze.fr



Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales

Présents :

Marie Passieux – Présidente du Grand Site Salagou Cirque de Mourèze
Michel Vellas – Maire de Brenas ; Président du COPIL Le Salagou ; Vice président du Grand Site Aude de Logeril – 2^{ème} adjointe mairie de Villeneuveville
Patrick- Albert Jaures – 1^{er} Adjoint Mairie de Mourèze
Saveria Leandri – DDTM 34
Laurent Baccou – DDTM 34
Patrick Brunet – Groupe spéléologique de Montpeyroux, Comité départemental de spéléologie de l'Hérault
Gaby Gil – Président Groupe spéléologique de Montpeyroux
Christelle Delmas – Fédération IGP Hérault
Thibault Rodriguez – CEN Occitanie
Romain Salas – CEN Occitanie
Alain Ravayrol – Association la Salsepareille
Xavier Boutollau – Conseil départemental de l'Hérault
Lysiane Estrada – Communauté de communes du Clermontais

Antonin Wilmart - Groupe chiroptères Languedoc Roussillon

Techniciens SMGS:

Cécile Olive – Directrice Grand Site Salagou Cirque de Mourèze
Anna Chainé – Grand Site Salagou Cirque de Mourèze

Excusés :

Murielle Ribot – Region Occitanie
Myriam Gairaud – Maire de Cabrières
Sebastien Fillon – Syndicat AOP Terrasses du Larzac
Vanessa Meline – Syndicat AOP Terrasses du Larzac
Maeva Carrere – EPTB Fleuve Hérault
Antony Meunier – EPTB Fleuve Hérault
Cécile Amiel – Communauté de communes du Clermontais
Laurent Albert – Maire de Villeneuveville
Isabelle Silhol – Maire Peret

Le Comité de pilotage du site n° FR9102007 « Mines de Villeneuveville » s'est réuni, le **mardi 13 décembre 2022**, sous sa forme restreinte.

Madame Marie Passieux, présidente du Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze, a souhaité la bienvenue à tous les participants et les a remerciés d'être venus assister à ce COPIL destiné à :

- Dresser le bilan des actions mises en place sur la période d'animation du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.
- Echanger autour des perspectives d'animation pour la période à venir du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.
- Elire un nouveau président de comité de pilotage suite au départ de Mr Jacky Perez.

Rappel du contexte

Le site est identifié comme Site d'intérêt communautaire depuis le 28 mars 2008. Un arrêté le désigne en tant que Zone Spéciale de Conservation le 23 mars 2016. Le Document d'objectifs (DOCOB), qui constitue le plan de gestion du site, a été validé en Comité de pilotage le 2 juillet 2013 et approuvé par arrêté préfectoral le 3 janvier 2014. La structure animatrice du site est le Syndicat Mixte du Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze.

Le Site Natura 2000 des mines de Villeneuveville s'étend sur 255 ha et est situé sur deux communes : Villeneuveville et Lieuran-Cabrières. La désignation de cette ancienne carrière de Barytine réside dans la présence avérée de plusieurs espèces et habitats naturels protégés au niveau européen.

La carrière ainsi que le bâti de Villeneuveville abritent d'importantes colonies de chauve-souris et plus particulièrement 6 espèces d'intérêt communautaire présentes principalement en période de transit et hibernation : le Murin de Capaccini, le Minioptère de Schreibers, le Grand Rhinolophe, le Petit Rhinolophe, le petit Murin et le Murin à oreilles échancrées.

I- Suivis naturalistes

L'ensemble des suivis naturalistes ont été réalisés en prestation par le Groupe Chiroptères Languedoc-Roussillon. Se rapprocher de la chargée de mission Natura 2000 pour plus d'informations et consulter les rapports complets.

1. Suivi de l'ancien pigeonnier et des nichoirs

En 2017, l'ancien pigeonnier de la mairie de Villeneuve a été aménagé en gîte à chiroptères. Il s'agit d'un gîte sur deux niveaux ouverts sur l'extérieur par une chiroptière. Ce dernier cible trois espèces : Petits et Grands Rhinolophes et Murins à oreilles échanquées.



Des thermohygromètres ont été installés en juillet et août 2018 aux deux étages, indiquant des différences importantes entre les deux niveaux : un étage supérieur présentant une amplitude thermique élevée, notamment durant la période estivale et un étage inférieur plus tempéré et favorable. Divers réajustements ont donc été mis en place en 2019 (ouverture de la trappe entre les deux niveaux, obscurcissement de l'étage inférieur, évacuation du matériel stocké, ...).

Le suivi du pigeonnier est mis en place de manière régulière entre le printemps et l'automne avec recherche d'individus et/ou indices de présence. Aucun individu ni indice de présence n'a été observé cette année. Il est rappelé que la colonisation d'un gîte de ce type est un processus long pouvant requérir plusieurs années.

6 nichoirs en bois favorables aux pipistrelles ont été fabriqués à l'occasion de la nuit de la chauve-souris puis posés en décembre 2021. Ces derniers, suivis de manière régulière, sont pour le moment également inoccupés. Ils ont cependant été valorisés tout au long de l'année à des fins pédagogiques.

2. Suivi des autres gîtes bâtis

Le 12 juillet, un suivi de trois gîtes bâtis déjà recensés a été mis en place. La période choisie correspond à la période de mise bas des espèces d'intérêt communautaire ciblées (Petit et Grand Rhinolophe et Murins à oreilles échancrées). Une attention particulière a été portée aux gîtes pour lesquelles un projet de rénovation est en cours.

- Cave de la Grand Rue de Villeneuve : 24 petits rhinolophes (dont 11 juvéniles) ;
- Domaine de Vallombreuse : 8 petits Rhinolophes (dont 3 juvéniles), 1 grand Rhinolophe et 1 oreillard gris ;
- Moulin de Campaurus Bas à Nébian (effectifs en légère augmentation) : environ 50 adultes de Murins à oreilles échancrées et entre 17 et à 25 juvéniles, 5 petits rhinolophes (3 adultes et 2 juvéniles), 1 Murin de grande taille.



Des flyers ont été distribués à l'ensemble des communes adjacentes au site afin de cibler les prospections. Plusieurs sites ont été prospectés mais aucune nouvelle colonie n'a été découverte.



3. Suivi des mines de Villeneuvevette

Les mines de Villeneuvevette constituent un gîte d'intérêt national pour les chauves-souris car historiquement fréquentées en période de transit (printemps et automne) et d'hibernation par deux espèces à très fort enjeux en Occitanie : le Minioptère de Schreibers et le Murin de Capaccini. D'autres espèces sont également observées avec des effectifs plus faibles : le Grand Rhinolophe, le Petit Rhinolophe et des Murins de grande taille.



Aucun suivi régulier n'avait été réalisé avant 2020. L'objectif est donc, depuis, de réactualiser les données et d'améliorer les connaissances concernant cette colonie.

- **Comptages en sortie de gîtes**

Cinq comptages en sortie de gîtes ont été mis en place en 2022 (dont quatre financés dans le cadre de l'animation du site Natura 2000). Les suivis se sont concentrés au printemps et à l'automne, périodes de présence du Minioptère et du Murin de Capaccini (23 mars, 26 avril, 18 mai, 26 octobre et 10 novembre).

Un premier passage en mars a permis d'observer une fréquentation du Minioptère de Schreibers relativement importante. Ces effectifs confirment l'enjeu que constituent les mines et son utilisation en période de transit (les effectifs diminuent ensuite durant la période estivale). *Un couple de grands corbeaux nichant sur le site, les dates de comptages seront adaptées en conséquence à l'avenir.* Les pics d'effectifs sont observés durant la période automnale.

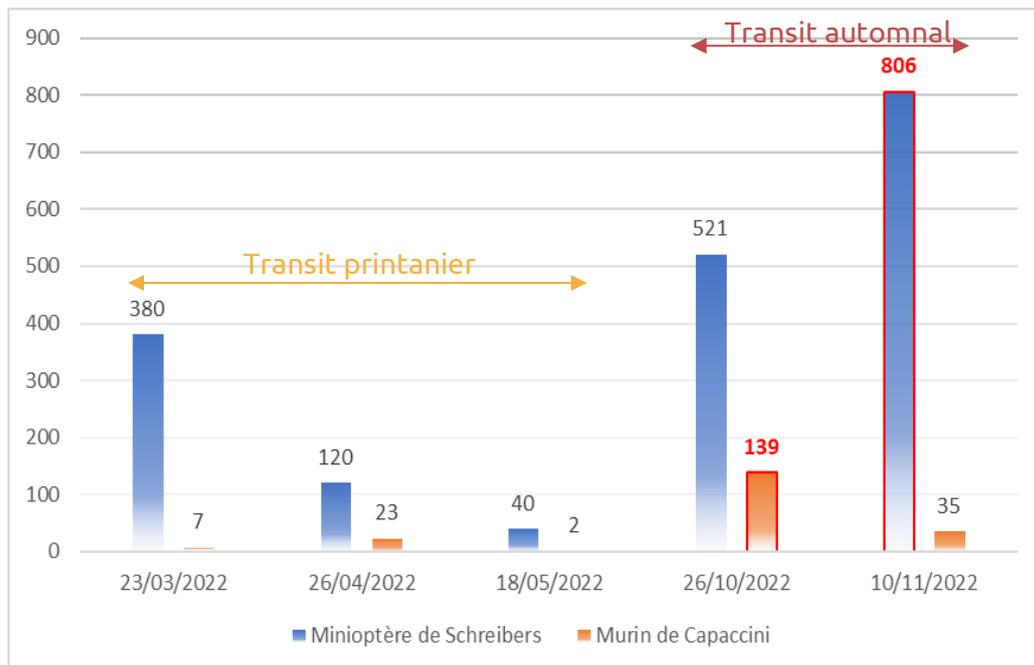


Figure 1: Résultats comptages en sortie de gîte – Mines de Villeneuvevette - 2022 (source: GCLR)

- **Etude swarming**

Depuis 2021, plusieurs actions ont été mises en place afin de caractériser la phénologie des chiroptères au sein des mines et éventuellement identifier des comportements de swarming.

Phénomène encore peu connu, le swarming correspond à un regroupement de plusieurs milliers d'individus appartenant à plusieurs espèces à l'automne principalement pour l'accouplement. Des comportements de parade, de poursuite et de rut sont observés durant la nuit. Ces regroupements permettent un croisement de différentes populations et favorisent le brassage génétique.

La capture mise en place en 2021 n'avait pas suffi, à elle seule, à mettre en évidence ce type de comportements, l'activité des chiroptères pouvant fortement varier d'une nuit à l'autre. Pour avoir une meilleure représentation de la période, un détecteur à ultrason a été posé, cette année, pendant un mois : entre le 13/09 et le 17/10. Le traitement acoustique est en cours et sera finalisé en 2023. Il permettra d'identifier les espèces et d'étudier l'activité sur la période.

Perspectives 2023 – Suivis naturalistes

Mines de Villeneuve

Le suivi des mines sera poursuivi principalement durant les périodes de transit pour lesquelles des pics de fréquentation ont été observés. Idéalement quatre passages seront réalisés (un passage lors d'un redoux hivernal, un au printemps et deux à l'automne).

La poursuite de ces suivis permet d'améliorer les connaissances et d'observer des tendances de population sur plusieurs années.

L'étude acoustique sera poursuivie et permettra d'identifier les espèces présentes ainsi que les périodes de plus forte activité. En fonction des résultats de cette étude, une à deux sessions de capture temporaires seront programmées et permettront d'évaluer le statut reproducteur des individus.

Deux cavités naturelles seront prospectées durant la période hivernale.

Gites bâtis

Concernant les gites bâtis, un suivi régulier entre le printemps et l'automne de l'ancien pigeonnier et des nichoirs sera poursuivi. L'ensemble des gites connus dans le bâti seront suivis en 2023. Une attention particulière sera portée aux gites faisant l'objet de projets de rénovation.

Les récents suivis ont permis d'observer des effectifs moindres en comparaison aux années précédentes. Une des hypothèses pourrait être un report de population sur des gites inconnus. Des prospections seront de nouveau mises en place afin d'identifier ces gites. Celles-ci seront facilitées par de la communication auprès des habitants (distribution de flyers dans les boîtes aux lettres, etc.).

II- Accompagnement des propriétaires de bâti

1. Cas du moulin de Campaurus bas



Le Moulin de Campaurus bas, situé au sud-est du village de Villeneuve et en bordure de Dourbie, accueille une colonie de reproduction de Murins à oreilles échancrées découverte en 2012 (cf. I.2.). La bâtisse, abandonnée depuis 1975 a été rachetée en 2020. Elle fera l'objet d'une rénovation complète qui s'étalera sur plusieurs années.

Lors du rachat des bâtiments, une clause indiquant la présence de la colonie a été intégrée dans les documents de vente. Au regard de la réglementation des espèces protégées, les propriétaires ont

l'obligation de recréer un gîte utilisable par les chauves-souris en période de reproduction pour remplacer celui qui va être détruit à terme. En concertation avec les propriétaires, il a été convenu que ce gîte serait aménagé au niveau du garage sur deux niveaux interconnectés : sous la toiture et dans une ancienne cuve à vin.

Afin d'évaluer le potentiel d'accueil de ce futur gîte, une étude des conditions microclimatiques a été réalisée au niveau de l'ancienne cuve à vin entre 2020 et 2021 indiquant des conditions globalement favorables à l'espèce. La cuve à vin sera un espace favorable, plus tempéré en cas de fortes chaleurs. Deux nouveaux thermohygromètres ont été posés en 2022 pour étudier l'étage et la zone actuellement occupée par la colonie (zone témoin). Un cahier des charges a été rédigé par le Groupe Chiroptères Languedoc Roussillon et transmis aux propriétaires.

Antonin Wilmart précise que l'aménagement d'un gîte de substitution favorable à des espèces de chauves-souris aux préférences en termes de conditions thermiques très précises est difficile à mettre en place. Même si ce n'est pas systématique, la bibliographie montre cependant que ce type de projet, s'il est bien mené peut fonctionner. L'objectif est d'aménager le gîte le plus rapidement possible pour que les chauves-souris puissent commencer à explorer ces volumes. Il souligne l'engagement des propriétaires pour mener à bien ce projet.

Cécile Olive indique qu'en terme de méthode, ce projet est intéressant et novateur. C'est la deuxième fois qu'un travail de ce type est mené au moment de la vente immobilière ou avant. Dès que le SMGS a su que le bâtiment était en vente, les agences immobilières ont été contactées et c'est par ces agences que les futurs acquéreurs ont pu être sensibilisés. C'est un travail à valoriser et reconduire si un cas similaire se présentait de nouveau.

Plusieurs personnes s'interrogent sur le coût des aménagements. Il est rappelé que ces aménagements sont à la charge du propriétaire. La bâtisse n'est pas située dans le périmètre du site Natura 2000 et il n'est donc pas possible d'envisager un contrat.

Thibault Rodriguez interroge sur la possibilité de mettre en place des contrats sur des zones à enjeux aux abords du site. Saveria Leandri et Laurent Baccou n'ont cependant pas connaissance de ces possibilités ou d'exemples de ce type.

Des interrogations sont également formulées quant à la compatibilité entre activités humaines et présence de la colonie. Antonin Wilmart rappelle que ce n'est pas incompatible. Cette année, les propriétaires habitaient déjà sur site et n'ont, à priori, pas dérangé la colonie. La présence humaine est progressive, il faut rester attentif.

Perspectives 2023 – Accompagnement des propriétaires de bâti

L'accompagnement des propriétaires sera poursuivi afin que les travaux d'aménagement du gîte puissent débuter le plus rapidement possible.

Les données issues des thermohygromètres posés en 2022 seront analysées et permettront de formuler les meilleures préconisations possibles.

La veille environnementale sera poursuivie tout au long de l'année.

III- Actions d'information, communication et sensibilisation



Le 20 août, la « Nuit internationale de la chauve-souris » a été organisée à Villeneuve afin de sensibiliser le grand public aux enjeux liés à la préservation des chiroptères. Une cinquantaine de visiteurs étaient présents (participation record !) et ont pu bénéficier de diverses présentations du GCLR, de la projection du documentaire « Une vie de Grand-Rhinolophe et de l'observation de chauves-souris à la tombée de la nuit.

Perspectives 2023 – Actions d'information, communication et sensibilisation

La Nuit de la chauve-souris sera de nouveau mise en place en août 2023.

En partenariat avec la Communauté de communes du Clermontais, plusieurs actions seront menées afin de sensibiliser les élus aux impacts de la pollution lumineuse. Une conférence/débat est d'ores et déjà programmée en avril 2023.

Le SMGS poursuivra le suivi et l'accompagnement des agriculteurs de l'association « Une agriculture au cœur du Grand Site Salagou – Mourèze » désireux de mener des actions de préservation des chiroptères (pose de nichoirs, implantation de haies, ...).

IV- Découverte de nouveaux enjeux

1. Noctules communes (Villeneuveville)



En réalisant les inventaires chiroptères du site Natura 2000, le Groupe Chiroptères Languedoc Roussillon a constaté la présence de plusieurs colonies de Noctules communes dans l'allée de platanes située à l'entrée du village de Villeneuveville. Des suivis bénévoles ont été réalisés par l'association. Des inventaires acoustiques passifs menés entre les mois de mars et avril 2022 ont permis d'enregistrer plusieurs centaines de contacts de l'espèce en début de nuit. Des inventaires complémentaires en sortie de gîte ont été réalisés le 28 avril par les membres du GCLR, permettant d'identifier 3 platanes occupés. Au total, 14 individus ont été dénombrés.

L'espèce est particulièrement menacée à l'échelle nationale, il s'agit des premiers gîtes arboricoles découverts dans le département. Cet alignement de platanes présente donc un enjeu particulièrement important en termes de conservation. Ce dernier est situé au sein du domaine départemental « Manufacture royale de Villeneuveville ». Un porté à connaissance a été diffusé par le GCLR, suivi d'une prise de contact par le département afin que cet enjeu soit pris en compte lors des travaux d'entretien des arbres.

2. Nouvelle colonie à fort enjeu (Cabrières)

Dans le cadre des inventaires menés par les membres du GCLR, des colonies importantes de chiroptères ont été identifiées dans les anciennes mines de barytine au lieu-dit « La Rouquette » à Cabrières.

Deux espèces ont principalement été observées :

- Le Minioptère de Schreibers : environ 1200 individus en période de transit printanier et en hibernation.
- Le Grand Rhinolophe : près de 70 individus en période de transit printanier.

Au vu des effectifs relevés, les mines présentent un **intérêt national pour la conservation des chiroptères**.

Il a été constaté une fréquentation de la mine régulière (pompiers plongeurs, habitants, ...) provoquant des dérangements importants. Un travail de concertation, sensibilisation et protection de la zone est à mener. Ces mines sont situées en grande partie sur des terrains communaux. Une réunion en présence de la DDTM et de la commune de Cabrières s'est tenue le 17 octobre dernier. Des modalités de protection de la zone (extension de la ZSC, pose de grillage, ...) ont été évoquées.



Patrick Brunet précise qu'il est essentiel d'associer le Comité départemental de spéléologie de l'Hérault ainsi que les clubs locaux (spéléo-club d'Olargues) qui réalisent notamment des sorties autour de Cabrières.

Perspectives 2023 – Découverte de nouveaux enjeux

Noctules communes

Des inventaires complémentaires sont à mener en 2023 pour mieux appréhender les périodes d'occupation, déterminer la phénologie et estimer la taille des colonies. Plusieurs modalités de suivi sont envisagées : capture temporaire + pose d'émetteurs, recherche de gîtes par télémétrie et comptages à l'envol des gîtes identifiés (printemps, été et automne).

Mobilisation de financements dans le cadre du PDAC 34 et mise en place, par le GCLR, d'un stage (master 1/2/licence) de 6 mois.

Mines de la Rouquette

Le suivi sera poursuivi afin d'améliorer la connaissance du site : un suivi en période d'hibernation (janvier), un suivi en période de transit printanier (début avril) et un suivi en période de transit automnal (fin septembre).

Un travail de concertation est à poursuivre afin d'envisager des actions de protection.

Divers types de financements seront mobilisés : un jour de suivi financé par le PRAC, suivi par les bénévoles du GCLR, accompagnement par le CEN concernant les actions de protection envisageable, ...

V- Extension du périmètre du site Natura 2000

Comme évoqué précédemment, des enjeux naturalistes importants ont été identifiés depuis plusieurs années en dehors du périmètre actuel du site. Ceux-ci sont en lien direct avec les colonies situées sur le site et sont notamment localisés :

- Le long de la Dourbie, axe de transit et habitat de chasse pour les chiroptères (deux colonies connues, dont une d'une quarantaine d'individus, sont situées en dehors du site le long de cet axe).
- Au niveau des mines de la Rouquette (cf. IV. 2.)

L'extension du périmètre du site Natura 2000 permettrait, entre autres, un meilleur suivi des espèces et l'accompagnement technique et financier des communes et des propriétaires de bâti concernés par les colonies (contrats Natura 2000, ...).

Les délais importants ainsi que la lourdeur administrative de la démarche d'extension de site sont soulevés. Un Arrêté de protection de biotope pourrait être plus aisé à mettre en place. Il ne permettrait cependant pas l'obtention de financement pour la réalisation des suivis et l'accompagnement des propriétaires de bâti – sa bonne application nécessite du contrôle qui n'est aujourd'hui pas suffisant.

Le COPIL acte le démarrage d'une démarche d'extension de site qui pourra être complétée par d'autres dispositifs de protection appropriés. Il est rappelé qu'il s'agit avant tout d'une démarche consensuelle qui demande en amont des échanges avec les nouvelles communes concernées par l'extension (Nébian et Cabrières)

Perspectives 2023 – Extension du périmètre du site Natura 2000

Idéalement et sous couvert de l'obtention des financements demandés, l'ensemble des données naturalistes seront mises à jour en 2023 et permettront d'amorcer la préparation du dossier d'extension de site :

- suivi sur l'année des mines de Villeneuve (cf. I. 3.)
- suivi des mines de la Rouquette (cf. IV. 2.)
- suivi des gîtes bâtis connus sur et en dehors du site Natura 2000 (cf. I.2.)
- Mise en place de prospections sur et aux abords du site (organisation d'un week-end de prospections, captures, poses d'émetteurs et suivis télémétriques).

En parallèle, un travail de concertation sera mis en place avec les nouvelles communes concernées. Les liens seront maintenus avec les services de l'état et les autres membres du comité de pilotage.

VI- Election du nouveau président de comité de pilotage

Mr Laurent Albert, maire de Villeneuve, a été élu à l'unanimité président du COPIL. Il veillera à la bonne intégration de Natura 2000 dans les politiques de développement du territoire en lien étroit avec la chargée de mission.